



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires
POIRIER Bruno, suppléant
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-06/271 : ENVIRONNEMENT

Séance du : 17 juin 2024

OBJET 2024-06/271 : ENVIRONNEMENT

TRAVAUX – CHEMIN PMR AUTOUR DE L'ÉTANG DE LA RINCERIE – AVENANT N° 1 - *Annexe*

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge du Sport-Tourisme, rappelle qu'au Conseil communautaire du 27 mars 2023, il a été décidé la réalisation d'un chemin environnemental et PMR autour de l'étang de La Rincerie. Le budget alloué à cette opération s'élève à 167 104,80 €HT.

Des travaux complémentaires sont à effectuer :

- Terrassement
- Gestion des eaux pluviales
- Nettoyage de talus

Il est proposé de confier la réalisation de ces travaux complémentaires à l'entreprise CHAZÉ TP pour un montant prévisionnel de 13 356,69 € HT

Les conditions météo n'ont pas permis de réaliser l'engazonnement prévu au projet pour un montant 13 200€ HT. Considérant cette économie, l'avenant n°1 n'engendre pas de dépassement de budget.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 juin 2024,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À la majorité (49 Votants)**

⇒ **VALIDE** l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un chemin PMR autour de l'étang de La Rincerie, tel que présenté ci-dessus ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant au marché et tout document y afférent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406271-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 20 juin 2024

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2024
Publication : 28/06/2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Quentin LANVIERGE

